

Descente de L'odet Dimanche 17 juin 2012

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

I - Organisation

La Descente de l'Odét est organisée par le Club de canoë kayak de Quimper Cornouaille(CCKQC), association sportive loi 1901, agréée jeunesse et sport , agrément DDJS 29/5/785, sise 129 Boulevard de Creach Gwen – 29000 QUIMPER.

L'organisation a souscrit une Assurance Responsabilité Civile, conformément à la législation en vigueur.

1. Annulation : en cas de météo défavorable avec ou sans arrêté préfectoral, pouvant entraîner un risque sérieux pour les participants, l'organisation peut unilatéralement décider l'annulation de la manifestation le jour même. Dans ce cas, seul le prix de la location sera remboursé.

II - Parcours

La Descente aura lieu sur la rivière « Odét » Le départ sera donné de la plage du Trez à Bénodet avec une arrivée au centre nautique. Le créneau horaire s'étale de 13H00 (suivant horaires de la marée) à 16H30 environ.

La descente **n'est pas une course** mais une randonnée pour découvrir La rivière Odét et passer un bon moment en famille ou entre amis.

En conséquence, il n'y a pas de temps chronométré.

III- Les inscriptions

Les inscriptions se font uniquement via internet à partir du site www.kayak-quimper.org et seront ouvertes à compter du jeudi 01/03/2012 jusqu'au 10/06/2012.

Pour les participants ayant leur bateau personnel, une permanence sera assurée le samedi 16/06/2012 de 14h00 à 18h00 au centre nautique de Creach Gwen.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du règlement à l'adresse suivante :

CCKQC – Odet 2012 – 129 Bd de Creach Gwen – 29000 Quimper

Celui-ci devant nous parvenir dans les 10 jours (au plus tard) après la réception du second email, **contenant vos codes**

Sans réception du règlement dans ce délai, l'inscription sera annulée.

Aucune relance ne sera effectuée.

Toutes les inscriptions faites après le 10/06/2012 feront l'objet d'une majoration de 5€ en sus du tarif en vigueur.

IV- Annulation d'inscription.

Aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte au-delà de la clôture des inscriptions soit à partir du 11/06/2012.

V- Les concurrents

La descente de l'Odet est ouverte à toutes et tous, femmes, hommes et enfants à partir de 5 ans.

Tout mineur de moins de 16 ans doit être accompagné sous la responsabilité d'un adulte.

Les mineurs de plus de 16 ans peuvent participer seuls à la Descente de l'Odet avec **une autorisation parentale**.

Conformément à l'arrêté du 04/05/95 relatif à la pratique du canoë, chaque concurrent atteste être apte à nager 50 m et à s'immerger.

Il s'engage à porter le gilet de sauvetage sur la totalité du parcours.

La Descente est ouverte aux canoës, kayaks, planches à voile, et paddles. Pour les autres embarcations, merci de nous consulter pour la participation.

La consommation d'alcool est interdite sur l'eau et tout au long du parcours.

Toute personne présentant des signes avérés d'ébriété sera interdite de navigation et s'il est constaté une consommation sur l'eau, l'embarcation sera stoppée et remorquée par une sécu.

Tout participant contrevenant à ce règlement, engage sa propre

responsabilité et ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisation qui se dégagera de toute responsabilité en cas d'accident et ne pourra être poursuivie en dommages et intérêts. Si le contrevenant venait à mettre en danger la vie d'autrui, l'organisation se réserve le droit de se retourner contre lui.

Tout concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.

Les concurrents sont tenus de respecter impérativement le code de la navigation, et suivre les indications remises lors du retrait des dossards (la navigation n'étant pas réservée uniquement à nos embarcations)

Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve (en milieu naturel) reste sous la responsabilité du concurrent engagé.

Les concurrents ont l'obligation de prévenir le(s) bateau(x) de sécurité le plus proche si une ou des personnes se trouvent en difficulté.

VI - C.N.I.L. :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

VII - Droits à l'image :

S'agissant d'une manifestation publique, les concurrents sont avertis que dans le cadre de la manifestation ils pourront être filmés, photographiés et/ou enregistrés. Ils acceptent cette situation et autorisent le club de canoë kayak, organisateur de l'événement, à diffuser éventuellement leur image et/ou leur voix sur tout support (dvd, site internet du club, affiche ...) Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à cette manifestation sur toutes les parties ou supports définis.

VIII - Acceptation du règlement

Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.

